

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215901927-20260430-2026_04_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 30 avril 2026

Date de convocation :

25 avril 2026

Date d'affichage :

25 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Absents : 2
Exclus : 0

Étaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – CHOQUET Justine – CLÉMENT Chantal – HUTIN Mélanie et SUM Michèle.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUMONT Jean-Philippe – LETENEUR Christophe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absente excusée ayant donné procuration :

Madame HERBIN Mélody a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Monsieur DUFOUR Vincent a donné pouvoir à Mme SUM Michèle.

L'an Deux Mil Vingt-six, le trente avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Audrey CHANTREAU est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026/04/08

5.2 Fonctionnement des assemblées

OBJET : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément à l'article L1414-2 et à l'article L1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Et à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal, le vote a lieu à main levée.

Sont élus, à l'unanimité, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres les membres titulaires suivants :

- M. Gonzague DAMS
- Mme Chantal CLÉMENT
- M. Michel SZATAN

Sont élus, à l'unanimité, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres les membres suppléants suivants :

- M. Christophe LETENEUR
- Mme Audrey CHANTREAU
- M. Taylor PETIT

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL



Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

Publié sur le site internet de la commune le 18 mai 2026 par Régis ROUSSEL, Maire.